



Vous êtes ici : Accueil ▫ [Université Lumière - Lyon 2](#)

RAPPORT D'ÉVALUATION | FR
■ ■ ■

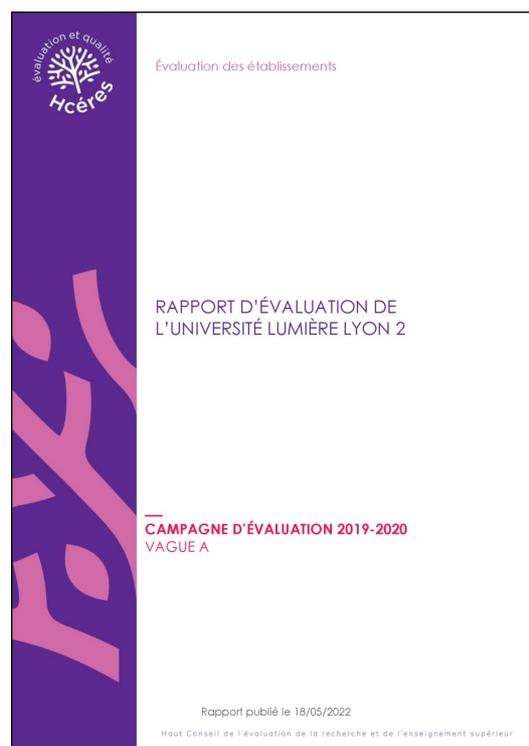
Université Lumière - Lyon 2

Type : Rapports d'établissements/organismes

Campagne d'évaluation : 2019-2020 (vague A) - Publié le : 18/05/2022

Établissement(s) évalué(s) : Université Lumière - Lyon 2 (12861)

Pays : France



Observations du Président du Hcéres

L'évaluation de l'Université Lumière Lyon 2 (ULL2) a été conduite par un comité d'experts présidé par M. Daniel LACROIX, Professeur à l'Université de Toulouse-Jean Jaurès. Le comité souligne que l'établissement présente les caractéristiques typiques des grandes universités du secteur des humanités et des SHS, situées en région, et doit définir sa stratégie et sa politique de formation et de recherche dans un contexte marqué par la concurrence des classes préparatoires et des ENS d'une part, par les incertitudes qui pèsent sur l'avenir du site lyonnais d'autre part.

C'est pourquoi le comité a choisi de privilégier cinq axes d'évaluation de l'université : quelle spécificité ? quelle adaptation ? quel pilotage ? quelle gestion des divers sites de l'université ? quelle dynamique partenariale sur le site et à l'international ?

L'université déploie une stratégie scientifique visant à conforter son identité thématique et organise à cette fin sa politique de recherche au sein de huit pôles de spécialités pour renforcer les liens entre disciplines et savoirs, formation et recherche, université et société (Action publique et citoyenneté ; Mémoires et patrimoines ; Genre ; Travail ; Humanités numériques, individus et sociétés connectées ; Villes et mobilités ; Médiations, création ; Vulnérabilités, inclusions, inégalités). Elle a fortement restructuré et modernisé les services d'appui et de pilotage pour soutenir plus efficacement sa stratégie et mis en œuvre une politique interne d'allocation des moyens plus efficiente (25% des dotations au titre du rayonnement) et plus dynamique (dispositif ASTRE d'amorçage, accompagnement au montage de projets, liens avec la SATT et les partenaires socio-économiques, inscription de la science dans la société). Elle est labellisée HRS4R et a nommé des référents à l'intégrité scientifique et à la déontologie. Tout en reconnaissant ces efforts, le comité déplore l'absence d'un véritable système d'information pour la recherche et invite l'université à éviter tout repli et à mieux jouer le rôle fédérateur qui lui revient sur le site dans le domaine des SHS.

L'ULL2 conduit une politique d'innovation en formation marquée par une volonté de développer d'une part l'alternance et la formation continue et d'autre part les formations en mode hybride faisant appel largement aux technologies numériques. Si elle s'attache à centrer nombre d'actions sur l'étudiant (tant en matière de personnalisation des parcours que de vie étudiante), l'université accuse un grand retard pointé par le comité en matière d'évaluation des enseignements associant les étudiants, de nomination de directeurs d'études ou de mise en place de conseils de perfectionnement. Le comité invite l'établissement à en faire une priorité absolue de son action. Il salue les démarches entreprises par l'ULL2 pour mieux maîtriser la soutenabilité de l'offre de formation et convaincre les composantes et les équipes de formation du bien-fondé des efforts corrélatifs de maîtrise de l'inflation de l'offre. Si le rôle joué en la matière par la commission de la formation (CFVU) est pleinement satisfaisant, le rapport d'évaluation recommande cependant une meilleure association du conseil des directeurs de composantes pour mieux partager les objectifs de la politique poursuivie en matière de gestion vertueuse des moyens.

Le comité d'évaluation salue le chemin parcouru par l'université pour combler son retard dans la prise en main des outils de l'autonomie et dans la modernisation de son pilotage. Une réorganisation forte des services, une politique de ressources humaines accompagnant le changement et les personnels, une fonction financière et comptable solide, un schéma pluriannuel de stratégie immobilière efficace pour la gouvernance, un schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (pilotage comme appui à la formation et la recherche), une véritable politique de communication partagée... constituent des avancées d'autant plus convaincantes pour le comité qu'elles sont portées avec efficacité au niveau politique par l'organisation des vice-présidences. Le rapport recommande cependant de réduire de façon plus volontariste l'hétérogénéité subsistant entre les services offerts sur les deux campus principaux et de renforcer l'action visant à améliorer son système d'information en matière de recherche.

Ainsi, contrairement à l'image des « universités SHS », le comité souligne que l'ULL2 a une gouvernance forte, voire « très verticale » et un pouvoir exécutif « très présent », malgré le souci indéniable de la présidence d'associer les communautés aux décisions. Il recommande un fonctionnement plus participatif et un dialogue renforcé pour les déclinaisons opérationnelles des projets à leurs différents stades de réalisation.

Si l'université Lumière Lyon 2 était initialement partie prenante du projet d>IDEX, cela n'a pas été le cas pour ce qui est de la démarche intégrative projetée pour « l'université-cible ». Aujourd'hui l'ULL2 et les autres acteurs du site semblent conscients de la nécessité d'opérer des rapprochements pour clarifier la situation du site de Lyon, incompréhensible pour les partenaires publics comme privés. Dans son analyse, le comité d'experts privilégie et recommande le regroupement avec l'université Lyon 3 pour constituer un pôle universitaire SHS puissant à Lyon. C'était l'une des deux directions possibles : la stratégie du pôle thématique. L'université a choisi l'autre : la stratégie de complémentarité pour créer une université pluridisciplinaire, par une dynamique de projet autour des problématiques de santé avec l'université Claude Bernard Lyon 1, stratégie par exemple mise en œuvre avec la deuxième vague de l'appel à projets « Excellences » du PIA.

Le Hcéres, comme il le fera pour chacune des universités lyonnaises, pour l'ENS Lyon et pour la COMUE, appelle les établissements, avec l'appui des organismes de recherche et des collectivités territoriales, à stabiliser enfin les alliances nouées et leurs objectifs pour sortir de l'ornière le site universitaire de Lyon. Il engage l'État à opérer un suivi particulièrement attentif de cette place scientifique majeure pour le pays, à conduire avec les acteurs un dialogue plus exigeant que par le passé et à mettre en œuvre tous les moyens appropriés pour conforter les dynamiques les plus constructives.



Rapport Hcéres - Université Lumière - Lyon 2

(2.1 Mo) - PDF (/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/A2021-EV-0691775E-DEE-ETAB210022818-035921-RD.pdf)

Télécharger le fichier